

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Restrictions ponctuelles de circulation et de stationnement

N° 131/2023

Le Maire de Claviers,

Vu les articles L 131.1 et suivants du code des communes,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande présentée par M. CONIL Mathieu du 26/07/2023

ARRETE :

Article 1 : à compter du 31/07/2023 et pour la durée des travaux (5 jours), la circulation et le stationnement peuvent être limités, voire interrompus, pour permettre aux intervenants de la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD ALPES VAUCLUSE de réaliser des travaux de branchement réseaux (AEP et EU) au 951 voie EV8 Quartier les Caux.

Article 2 : La circulation des véhicules sera restreinte / Alternée par feu tricolore.

Article 3 : L'entreprise doit laisser un passage pour tout véhicule d'intervention de secours selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 27/07/2023

Affiché en Mairie le27 /07/2023

Gérald PIERRUGUES

Le Maire,



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le...27 /07/2023